

COMMUNE LE MOURET

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
COMMUNALE ORDINAIRE**

du mercredi 14 décembre 2005

au Café du Pafuet

COMMUNE LE MOURET :

La secrétaire :

Le Syndic :

Chantal Caputo

Thierry Ackermann

TRACTANDA

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 13 avril 2005 ne sera pas lu; il est à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

2. Budget 2006. Un exemplaire du budget est joint à la convocation.

2.1 Budget de fonctionnement

2.2 Budget des investissements

2.2.1 Administration générale - achat équipement

2.2.2 Bâtiments des écoles - crédit étude sur l'organisation des écoles

2.2.3 Culture - réalisation de sentiers pédestres marquant la fusion

2.2.4 Centre sportif - achat terrains extension centre sportif

2.2.5 Routes - étude de l'état du réseau routier

2.2.6 Routes - couche d'usure quartier Pra-Mathaux Montévraz

2.2.7 Routes - crédit étude sécurité routière

2.2.8 Routes - construction abri bus Praroman

2.2.9 Cimetière Praroman - aménagements

2.2.10 Endiguements - crédit étude endiguement Nesslera et ses affluents

2.2.11 Aménagements places de jeux

3. Information sur l'étude de faisabilité de l'extension du centre sportif

4. Attribution du droit de cité communal à M. Casimiro Dos Santos

5. Promotions civiques

6. Informations

7. Divers

Présidence :	M.	Thierry Ackermann	syndic
Conseillers présents:	M.	Nicolas Lauper	vice-syndic
	M.	Max Brügger	
	Mme	Christiane Castella Schwarzen	
	Mme	Monique Charrière	
	M.	Jean-Louis Cotting	
	M.	Roger Cotting	
	M.	Gilbert Müller	
	M.	Denis Murith	
Secrétaire :	Mlle	Chantal Caputo	

M. Thierry Ackermann ouvre la séance à 20h00 en souhaitant, au nom du Conseil communal, la cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes pour cette assemblée consacrée au budget 2006. Il précise qu'il s'agit du dernier budget présenté dans le cadre de la législature actuelle, puisque le conseil communal sera renouvelé au printemps 2006. Après deux exercices principalement consacrés à l'unification des règlements, le conseil communal a pu entamer, durant cette année 2005, des réflexions plus approfondies sur le développement de notre commune et de ses infrastructures.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés. Il remercie M. Jean-Paul Bernard qui nous met à disposition son matériel d'enregistrement et de sonorisation. Il demande aux citoyens d'utiliser le micro lorsqu'ils veulent intervenir et d'indiquer leurs noms et prénoms.

Le tractanda était annexé à la convocation envoyée en tous-ménages, accompagné du budget 2006. Il informe d'ores et déjà l'assemblée que le conseil communal a décidé de reporter la présentation du point 2.2.9 "Aménagements du cimetière de Praroman". M. Gilbert Müller donnera plus d'informations quant à ce report lors de la présentation du budget des investissements.

M. Thierry Ackermann demande si quelqu'un a des remarques à formuler au sujet du tractanda. Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Syndic** constate que l'assemblée communale a été convoquée dans les délais, selon le mode convenu et peut donc valablement délibérer.

M. le Syndic nomme les scrutateurs : M. Michel Kolly
M. René Vaucher

Nombre de citoyens présents : 137

Majorité absolue : 69

M. Thierry Ackermann salue tout particulièrement les nouveaux citoyens et citoyennes arrivés dans la commune depuis la dernière assemblée, ainsi que ceux ayant atteint leur majorité civique en 2005 et qui participent à leur première assemblée. Une attention particulière leurs sera portée au point 5 de l'ordre du jour.

Se sont excusés de ne pouvoir participer à cette assemblée :

M.	Gérald	Clerc
Mme	Jennifer	Colliard
Mme	Diane	Cotting
M.	Armand	Dousse
M.	Jean	Egger
Mme	Thérèse	Eggertswyler
M.	Philippe	Giroud
Mme	Flore	Macherel
M.	Francis	Mauron
Mme	Anne-Claude	Mauron
Mme	Claire	Pellet
Mme	Bernadette	Repond
M.	François	Schafer
M.	André	Sciboz
M.	Stéphane	De Weck
M.	Clément	Wicht
M.	Pascal	Yerly

Tractanda No 1 - Procès-verbal

Le procès-verbal de la dernière assemblée du 13 avril 2005 ne sera pas lu; il était à disposition des citoyennes et citoyens actifs pour consultation, au secrétariat communal, dix jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

M. le Syndic demande si quelqu'un a des remarques ou questions à formuler. Aucune remarque n'étant formulée, il le met au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée du 13 avril 2005 est accepté à l'unanimité. M. Le Syndic remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

M. Thierry Ackermann apporte quelques réponses concernant des points soulevés lors de cette assemblée :

M. Henri Cotting - surveillant de la déchetterie - avait proposé l'encaissement d'une taxe annuelle de Fr. 10.- auprès de chaque citoyen pour l'évacuation des appareils électriques. Le conseil communal ne souhaitant pas introduire de nouvelle taxe, ce d'autant plus que cette proposition ne respecte pas le principe du pollueur payeur, il a donc décidé de maintenir la pratique en vigueur, à savoir le paiement lors du dépôt à la déchetterie d'un montant de Fr. 10.- pour les petits appareils et de Fr. 20.- pour les grands appareils. La taxe anticipée de recyclage (TAR) encaissée par les commerçants lors de la vente d'appareils est prévue pour le recyclage. Les magasins ont donc l'obligation de reprendre les anciens appareils, même si l'achat d'un nouvel appareil n'a pas été réalisé. D'autre part, il y a également la société VIPO à Villars-sur-Glâne qui recycle ces appareils.

M. Emile Magnin avait attiré l'attention du conseil communal concernant des problèmes de sécurité routière au niveau du passage piétons situé devant son garage situé au Pafuet. Comme indiqué dans le tractanda, un investissement est prévu pour une étude globale de la sécurité routière. Ce cas spécifique sera analysé à ce moment-là, pour autant que le budget soit accepté.

Tractanda No 2 - Budget 2006

Selon la décision de l'assemblée communale du 29 avril 2003, chaque ménage a reçu un exemplaire du budget détaillé avec la convocation à l'assemblée.

2.1 Budget de fonctionnement

Il donne la parole à M. Gilbert Müller - conseiller communal responsable du dicastère des finances. **M. Gilbert Müller** informe qu'il va présenter le budget de fonctionnement chapitre par chapitre. Si quelqu'un a une question, il est prié d'intervenir lors du passage du chapitre concerné. Il commente et explique les postes suivants, selon annexe no 2 :

- 020 - administration - personnel temporaire administratif
- 102 - tutelles - service des tutelles, création d'un poste à 40 %
- 217 - bus scolaire - contrat avec une entreprise de transport
- 300 - culture - publication d'un fascicule de présentation de notre région par Pro Fribourg
- 342 - camps - modification de la comptabilisation
- 580 - aide sociale - fond cantonal de l'emploi, modification du montant par habitant
+ déduction pampers sur les déchets
- 620 - routes - personnel technique temporaire

Total des charges :	Fr.	9'571'874.00
Total des produits	Fr.	9'371'733.00
Excédent de charges	Fr.	200'141.00

Mme Huguette Piantini demande pourquoi les postes 942.423.0 et 942.427.0 sont à Fr. 0.00. La commune n'a-t-elle plus d'objets en location ?

M. Gilbert Müller explique que la ventilation s'effectue de manière différente. Le montant des locations encaissées se fait dans les postes liés aux dicastères concernés, par exemple la location d'un appartement situé dans une école se trouve dans le chapitre "Enseignement et formation", etc.

Aucune autre question n'étant formulée, il poursuit avec le budget des investissements.

2.2 Budget des investissements

M. Gilbert Müller indique que l'investissement prévu pour les aménagements du cimetière de Praroman a été retiré pour les raisons évoquées selon l'annexe 3. Le montant total des investissements est de Fr. 2'637'940.00. Ce chiffre se décompose de nouveaux investissements pour un montant de Fr. 594'861.00 et de reports d'objets antérieurs pas encore réalisés pour un montant de Fr. 2'043'079.00, selon l'annexe 4. Les nouveaux investissements seront présentés tour à tour par les conseillers responsables des dicastères.

Aucune question n'étant formulée, il poursuit.

2.2.1 Administration générale - achat équipements

Il présente cet objet selon l'annexe 5.

Aucune question n'étant formulée, il passe la parole à M. Max Brügger

2.2.2 Bâtiments des écoles - crédit étude sur l'organisation des écoles

M. Max Brügger présente cet objet selon l'annexe 6.

M. Bernard Dafflon demande si l'existence des quatre bâtiments d'écoles restera une contrainte.

M. Max Brügger indique que cette étude permettra justement de déterminer si la situation actuelle est valable. Ces prochaines années, la commune va s'agrandir et les bâtiments, en l'état actuel, ne permettent pas l'ouverture de classes supplémentaires.

M. Roger Baeriswyl ne comprend pas cette situation. Il pense qu'il n'y a pas besoin de crédit d'étude pour acheter de nouveaux pupitres et autre matériel. S'il s'agit de l'agrandissement d'un bâtiment, c'est une autre chose. Il relève que l'argent dépensé pour une étude permettrait l'acquisition de matériel et de mobilier. Dans le budget il est mentionné achat de pupitres.

M. Max Brügger explique que l'achat de pupitres mentionné sous point 294.506.0 est un investissement voté au budget 2005. L'investissement discuté en ce moment concerne le point 294.509.0 pour une étude qui permettra d'analyser le fonctionnement des écoles et les possibilités d'agrandissement au cas où il y aurait besoin de classes supplémentaires.

Aucune autre question n'étant formulée, il passe la parole à M. Thierry Ackermann.

2.2.3 Culture - réalisation de sentiers pédestres marquant la fusion

M. Thierry Ackermann rappelle qu'un crédit d'étude de Fr. 3'500.- avait été voté au budget 2004 dans le but de définir une réalisation pour marquer la fusion. La 1ère étape a été un sondage auprès de la population par un tous ménages. Il est ressorti de ce sondage que la réalisation de sentiers pédestres était fortement plébiscitée. Un groupe de travail a été constitué. Dans une 1ère phase il était composé de Mme Fernande Clément - qui nous a quittés avant de pouvoir voir la réalisation de ce projet -, de M. Claudio Cojocar u et de lui-même. Puis dans une 2ème phase, M. Benoît Weber et M. Jean-Pierre Wicht ont rejoint le groupe de travail. L'idée était de définir quelques itinéraires sur le territoire communal, voir annexe 7. L'objectif est d'exploiter les sentiers existants, de les baliser éventuellement et d'effectuer quelques petites réparations aux endroits devenus impraticables. En principe les chemins resteraient en terre et ne nécessiteraient pas d'apport de matériaux. De courts tronçons visant à permettre de créer des circuits sont proposés. Des discussions devront encore avoir lieu avec des propriétaires des fonds pour lesquels les passages ne sont pas inscrits au Registre foncier. Il serait également possible de proposer des sentiers dans les forêts ou sur les flancs du Cousimbert. La réalisation d'une carte sera également étudiée.

M. Henri Müller demande de mettre en place à l'entrée de ces sentiers un panneau interdisant l'accès aux chevaux. Ces derniers causent trop de dommages. Les sentiers pédestres actuels sont en mauvais état à cause des chevaux.

M. Thierry Ackermann prend bonne note de cette remarque.

M. Bernard Dafflon demande si le problème de la responsabilité civile a été étudié. Pour exemple, en Valais, les communes ont la responsabilité de l'aménagement des sentiers pédestres et ces derniers sont sous la responsabilité civile des communes. Il y aurait lieu de se renseigner au niveau du droit fribourgeois au cas où surviendraient des accidents.

M. Thierry Ackermann prend bonne note de cette remarque.

Aucune autre remarque n'étant formulée, il passe la parole à M. Gilbert Müller.

2.2.4 Centre sportif - achat terrains extension centre sportif

M. Gilbert Müller présente cet objet, selon annexe 8, qui consiste en l'acquisition de deux parcelles, représentant 6000 m², dans le but d'améliorer le parcage aux abords du centre sportif. Les tractations avec les propriétaires concernés sont en cours.

Aucune question n'étant formulée, il passe la parole à M. Roger Cotting.

2.2.5 Routes - étude de l'état du réseau routier

M. Roger Cotting présente cet objet selon l'annexe 9.

Aucune question n'étant formulée, il poursuit.

2.2.6 Routes - couche d'usure quartier Pra-Mathaux Montévraz

M. Roger Cotting présente cet objet selon l'annexe 10.

Aucune question n'étant formulée, il poursuit.

2.2.7 Routes - crédit d'étude sécurité routière

M. Roger Cotting présente cet objet selon l'annexe 11.

M. Henri Cotting se recommande d'utiliser des moyens conventionnels (trottoirs, bandes piétonnes) et d'éviter la plantation d'arbres en bordure de routes.

M. Roger Cotting prend bonne note de la remarque.

M. Jean-Marc Kuhn demande si le projet de la Traversée du Mouret sera intégré dans cette étude. Il serait dommage de traiter ce projet d'une manière et de traiter le reste de la commune d'une autre manière.

M. Roger Cotting confirme que la Traversée du Mouret sera intégrée dans cette étude.

M. Pierre-Alain Maridor demande en quelle année sera réalisée la Traversée du Mouret étant entendu qu'il en sera tenu compte dans le cadre de l'étude de la sécurité routière en 2006.

M. Roger Cotting indique que M. Thierry Ackermann donnera des informations au sujet de la réalisation de la Traversée du Mouret un peu plus tard. Dans l'étude de la sécurité routière il sera tenu compte des aménagements de la Traversée du Mouret dont le projet est sous toit et la phase de réalisation débutera prochainement.

M. Roger Baeriswyl profite du sujet sécurité routière pour demander combien a coûté la réalisation des feux qui se situent au niveau du centre sportif.

M. Roger Cotting indique ces feux lumineux ont coûté un peu de Fr. 29'000.- alors que cet investissement figurait au budget 2005 pour le montant de Fr. 36'000.--.

M. Roger Baeriswyl s'interroge sur le fonctionnement de ces feux qui semble-t-il sont réglés d'après la vitesse. Il s'en étonne car lors de l'un de ses passages à vélo, le feu est passé au rouge ! De plus, il a pu constater que certains enfants s'amuse avec les boutons poussoirs et il pense qu'il s'agit là d'un manque d'éducation.

M. Henri Müller indique que la route du Steffrüss, le long de la gravière, est en très mauvais état.

M. Roger Cotting confirme que cette route nécessite des remises en état. Celles-ci ont été mises en suspens dans l'attente de la prise de décision quant à l'exploitation de la gravière. Cette décision étant maintenant connue, ces travaux seront mis en priorité.

M. Jean-Marc Kuhn demande à quels bureaux d'ingénieurs seront attribuées les études.

M. Roger Cotting indique que des appels d'offres ont été faits et que les mandats seront attribués par la suite à des bureaux spécialisés.

M. Benoît Gumy regrette que les mandats d'études soient toujours confiés aux mêmes bureaux d'où un manque de sang neuf sur le plateau. Ce serait bien d'éviter toujours le même rabâchement et d'apporter des nouvelles solutions.

M. Roger Cotting prend bonne note de la remarque.

Aucune autre question n'étant formulée, il passe la parole à M. Jean-Louis Cotting.

2.2.8 Routes - construction abri bus Praroman

M. Jean-Louis Cotting présente cet objet selon l'annexe 12. Votée au budget 2005, la place d'attente pour le bus à Praroman - rte de l'Eglise - est maintenant opérationnelle. Afin que les usagers des transports publics puissent s'abriter, la construction d'un abri est proposée.

Mme Catherine Terrapon revient sur le mauvais état de la route du Steffrüss. Elle constate que les remises en état nécessaires ne figurent pas au budget 2006. Elle rappelle qu'en l'état actuel il est impossible de déneiger cette route.

M. Jean-Louis Cotting répond qu'il en sera tenu compte dans le cadre de l'étude de l'état du réseau routier dans le but de fixer des priorités.

Mme Huguette Piantini revient sur l'investissement 2.2.6 et demande pourquoi le montant de Fr. 50'000.- figure aux investissements alors qu'une réserve a été faite pour la réalisation de la couche d'usure du quartier Pra Mathaux à Montévraz.

M. Gilbert Müller explique que, même si une réserve a été constituée, l'utilisation du montant doit être soumise à l'approbation de l'assemblée, l'année de sa réalisation.

Aucune autre question n'étant formulée, il passe la parole à M. Nicolas Lauper.

2.2.9 Cimetière Praroman - aménagements

reporté, comme expliqué en page 6 du présent procès-verbal.

2.2.10 Endiguements - crédit étude endiguement Nesslerera et ses affluents

M. Nicolas Lauper présente cet objet selon annexe 13.

M. Pierre Bourguet demande si cette étude tient compte de tous les cours d'eau de la commune.

M. Nicolas Lauper indique que cette étude tiendra compte des cours d'eau principaux et des affluents sur le plateau du Mouret. Les autres cours d'eau, situés dans la partie forêt, seront traités dans le cadre du projet AMIZOM qui est en place.

M. Roger Baeriswyl regrette que le travail de nettoyage des forêts ne se fasse plus comme il était fait par nos aïeux. Il relève que de tout temps des inondations se sont produites mais la méthode actuelle ne favorise pas une amélioration. On coupe, on prend ce qui nous intéresse et on laisse un tas de bois sur place. De nombreux bouts de bois partent dans le lit des rivières ce qui les obstrue.

M. Nicolas Lauper confirme que les coûts d'exploitation font que la forêt n'est plus aussi bien nettoyée qu'auparavant. Mais il en est tenu compte dans le cadre du projet AMIZOM. Un avant-projet pour les endiguements en forêt a également été élaboré et celui-ci sera tout prochainement déposé auprès du canton et de la confédération dans le but d'obtenir des subventions.

Aucune autre question n'étant formulée, il passe la parole à M. Max Brügger.

2.2.11 Aménagements places de jeux

M. Max Brügger présente cet objet selon annexe 14.

Mme Claude Kolly demande pourquoi les WC publics situés sur la place de l'Eglise à Praroman sont fermés en permanence.

M. Max Brügger indique que ces toilettes, étant sans surveillance, subissent d'importantes déprédations. Des solutions sont en cours d'étude, en priorité pour les personnes fréquentant l'église.

M. Guido Waeber demande une discussion avec la commune concernant l'aménagement de la place Praroman. Sa maison étant située toute proche de l'école, certains jeux pourraient causer des dégâts à sa propriété.

M. Max Brügger en prend bonne note.

M. Hermann Kilchoer regretterait que toute la surface de jeux de Bonnefontaine soit entièrement utilisée par la pose d'engins. Il serait préférable d'y conserver une surface verte car des jeunes du village apprécient de pouvoir y jouer au football ou au basket.

M. Max Brügger en prend bonne note et relève que l'idée n'est pas de couvrir de jeux toute la surface mais de laisser un espace où les enfants peuvent courir.

M. Henri Cotting souligne qu'il est important que les WC publics de Praroman soient ouverts surtout lors des offices religieux.

M. Christian Pellet demande s'il a été envisagé de créer une place de jeux regroupant tous les villages suite à la fusion, ou une place de jeux plus importante dans le cadre de l'agrandissement du centre sportif, par exemple.

M. Max Brügger relève que la place de jeux du centre sportif subira une nette amélioration mais l'idée n'est pas de créer une place de jeux plus conséquente pour la commune à cet endroit. Le centre sportif doit rester principalement une place de sports.

Aucune autre question n'étant formulée, il passe la parole à M. Thierry Ackermann.

Avant de procéder aux votes des budgets, **M. Thierry Ackermann** présente un récapitulatif des investissements 2006, annexe 15. Puis il passe la parole à M. Claude Brodard président de la Commission financière pour la lecture de son rapport.

M. Claude Brodard donne lecture du rapport, selon annexe 16.

Votes des budgets 2006

M. Thierry Ackermann met au vote le **budget de fonctionnement** présentant un excédent de charges de Fr. 200'141.00 qui est **accepté à la majorité** (1 non, 3 abstentions).

Puis, c'est au tour des investissements :

2.2.1 Administration générale - achat équipement

Le montant de **Fr. 20'500.00** est **accepté à l'unanimité**.

2.2.2 Bâtiments des écoles - crédit d'étude sur l'organisation des écoles

Le montant de **Fr. 20'000.-** est **accepté à la majorité** (6 nons, 10 abstentions)

2.2.3 Culture - réalisation de sentiers pédestres marquant la fusion

Le montant de **Fr. 20'000.-** est **accepté à la majorité** (2 nons, 6 abstentions)

2.2.4 Centre sportif - achat terrains extension centre sportif

Le montant de **Fr. 250'000.-** est **accepté à la majorité** (1 non, 2 abstentions)

2.2.5 Routes - étude de l'état du réseau routier

Le montant de **Fr. 10'000.-** est **accepté à la majorité** (6 nons, 2 abstentions)

2.2.6 Routes - couche d'usure quartier Pra-Mathaux Montévraz

Le montant de **Fr. 50'000.-** est **accepté à la majorité** (1 abstention)

2.2.7 Routes - crédit étude sécurité routière

Le montant de **Fr. 30'000.-** est **accepté à la majorité** (3 nons, 8 abstentions)

2.2.8 Routes - construction abri bus Praroman

Le montant de **Fr. 20'000.-** est **accepté à la majorité** (1 non, 3 abstentions)

2.2.9 Cimetière Praroman - aménagements

investissement reporté comme annoncé en début d'assemblée et expliqué en page 6

2.2.10 Endiguements - crédit étude endiguement Nesslera et ses affluents

Le montant de **Fr. 51'000.-** est **accepté à la majorité** (1 non, 7 abstentions)

2.2.11 Aménagements places de jeux

Le montant de **Fr. 155'000.-** est **accepté à la majorité** (5 nons, 6 abstentions)

Le budget des investissements 2006 est accepté. **M. le Syndic** remercie, au nom du conseil, les citoyennes et citoyens pour leur confiance.

Tractanda No 3 - Information sur l'étude de faisabilité de l'extension du centre sportif

M. le Syndic passe la parole au conseiller **M. Gilbert Müller** pour la présentation de ce point, selon annexe 17.

Aucune question n'étant formulée, il passe la parole à **M. Thierry Ackermann** pour le point suivant.

Tractanda No 4 - Attribution du droit de cité communal à M. Casimiro Dos Santos

M. Casimiro Dos Santos, domicilié sur le secteur de Montévraz, a déposé une demande d'autorisation fédérale de naturalisation au début 2005. Il sollicite le droit de cité de la Commune Le Mouret. M. Dos Santos a été auditionné par la commission communale de naturalisation le 30 avril dernier. M. le Syndic donne lecture d'extraits du rapport de la commission (annexe 18). Sur la base de ce rapport, le conseil communal a préavisé favorablement cette demande et il propose à l'assemblée d'accorder, ce soir, le droit de cité communal à M. Casimiro Dos Santos. M. le Syndic présente M. Casimiro Dos Santos qui se trouve dans la salle et lui demande s'il souhaite s'exprimer. M. Dos Santos ne le désire pas. M. le Syndic l'invite donc à se récuser et soumet à l'assemblée le droit d'attribution de cité communal à M. Casimiro Dos Santos.

Le droit de cité de communal est attribué, à l'unanimité, à M. Casimiro Dos Santos.

M. le Syndic fait rappeler M. Dos Santos et l'assemblée l'accueille dans la salle par acclamation. Il l'informe de l'acceptation de l'assemblée communale de lui attribuer le droit de cité communal. La procédure va donc se poursuivre aux niveaux cantonal et fédéral. Il lui souhaite bonne chance pour la suite et d'ores et déjà la bienvenue au sein de notre commune.

Tractanda No 5 - Promotions civiques

Les promotions civiques ont pour but de marquer le passage à la vie civique active des jeunes ayant fêté leurs 18 ans cette année, selon annexe 19. C'est plus de 30 jeunes qui ont été invités personnellement à participer ce soir à leur première assemblée communale afin qu'ils puissent se familiariser avec les rouages de la démocratie directe. Au nom du Conseil communal, **M. le Syndic** leur souhaite à tous la plus cordiale bienvenue parmi nous en espérant vivement que chacun use, voir abuse, de ce privilège d'exprimer son opinion, en regard à ce qui se passe dans beaucoup d'autres pays, en participant activement aux assemblées communales et aux votations. A l'appel de leur nom par **M. Gilbert Müller**, ils sont invités à s'avancer afin que leur soit remis un petit présent (1 bon pour un livre-souvenir de l'année de leur naissance - 1987 - et celle de leur majorité - 2005 -, accompagné d'un mot du syndic) :

1. M.	Joan	Bertschy	absent	
2. Mme	Maëlle	Blumer	absente	
3. Mme	Maude	Borgognon	absente	
4. M.	Marc	Bächler	absent	
5. Mme	Jessica	Clerc	absente	
6. Mme	Estelle	Coianiz	absente	
7. Mme	Jennifer	Colliard	excusée	
8. Mme	Diane	Cotting	excusée	
9. Mme	Lorraine	Despond	absente	
10.	M. Samuel	Fallegger		présent - applaudissements
11.	M.	Philippe	Giroud	excusé
12.	Mme	Stéphanie	Golay	absente
13.	Mme	Jessica	Joss	absente
14.	Mme	Valérie	Kilchoer	absente
15.	Mme Laetitia	Kolly		présente - applaudissements
16.	Mme Lise	Kolly		présente - applaudissements
17.	Mme	Melissa	Kurnaz	absente
18.	Mme	Flore	Macherel	excusée
19.	Mme	Fanny	Michel	absente
20.	Mme	Angélique	Monney	absente
21.	Mme Olga	Nemeshazy		présente - applaudissements
22.	Mme Marjorie	Pauchard		présente - applaudissements
23.	M.	Antoine	Richard	absent
24.	Mme	Christine	Richard	absente
25.	M.	Didier	Richard	absent
26.	Mme	Julianne	Richard	absente
27.	Mme Vanessa	Rolle		présente - applaudissements
28.	Mme	Déborah	Romanens	absente
29.	M. Philippe	Ruffieux		présent - applaudissements
30.	Mme	Sylvia	Rwakabayiza	absente
31.	Mme	Magali	Schorderet	absente
32.	M.	Aymeric	Trionfo	absent
33.	Mme Marielle	Waeber		présente - applaudissements
34.	M.	Stefan	Wicht	absent
35.	M.	Stéphane	de Weck	excusé

M. le Syndic remercie ces jeunes personnes présentes d'avoir répondu favorablement à cette invitation, et c'est avec plaisir que l'assemblée communale les accueille.

Tractanda No 6 - Informations

Aula.com

Dans le cadre des travaux de réfections et d'aménagement du CO de Marly, les communes du cercle de justice de paix ont chacune mis une petite rallonge dans le but de pouvoir équiper la nouvelle aula d'infrastructures de sonorisation et d'éclairage de pointe, permettant d'en faire une salle de spectacles à part entière. Le Mouret a donc participé à hauteur de Fr. 55'000.- environ, voté au budget 2005, montant dérisoire en rapport avec la qualité exceptionnelle de la structure d'intérêt régionale ainsi offerte. Cette salle est aujourd'hui opérationnelle, selon annexe 20. Nous invitons vivement les sociétés locales à profiter pleinement de ce magnifique outil, puisqu'elles n'ont pas de location à payer. A noter qu'il est également possible aux entreprises de louer cette salle, pour des assemblées d'actionnaires par exemple.

Dans le but de faire vivre cette aula, une commission culturelle, dans laquelle siège Mme Christiane Castella Schwarzen, a élaboré un programme de spectacles, selon annexe 20.

Traversée du Mouret

Un montant d'environ Fr. 1'700'000.- a été voté et accepté au budget 2005 pour des aménagements routiers et modérations de trafic. Etant tributaire de l'Etat, ce dernier ayant privilégié le contournement de Bulle, nous avons été informés dans le courant de l'année que les travaux étaient repoussés en 2007 voire 2008. Après plusieurs interventions auprès du Conseil d'Etat, particulièrement de notre vice-syndic et député M. Nicolas Lauper, nous sommes en mesure de vous annoncer que les travaux devraient bel et bien débuter en 2006. Le programme de mise en chantier a été établi, et le début des travaux est planifié pour la mi-juin 2006. Actuellement, nous sommes dans la phase de traitement des oppositions à la suite de la mise à l'enquête.

Administration communale - personnel

Dans le but d'améliorer encore l'efficacité de notre administration, nous avons procédé à quelques adaptations au niveau de la répartition des tâches. Ainsi, Mme Chantal Caputo, notre secrétaire communale actuelle, va quitter cette fonction pour assurer d'autres charges. Elle sera remplacée par notre administrateur M. Laurent Tercier qui cumulera ainsi les fonctions de boursier et de secrétaire communal. M. le Syndic présente M. Tercier en lui demandant de bien vouloir se lever. C'est donc lui que vous retrouverez assis à nos côtés lors de la prochaine assemblée. Nous souhaitons à ces deux personnes plein succès dans leurs nouvelles tâches respectives.

Déneigement

Une personne étant actuellement en arrêt maladie, comme déjà évoqué lors de la présentation du budget, le service de déneigement a subi quelques modifications. En effet, pour palier à cette absence, le mandat aux entreprises de transports locales a été élargi. Nous comptons sur votre compréhension pour cette situation qui est provisoire pour cette année, si des changements au niveau des déneigeurs et du timing sont constatés.

Elections 2006

Les prochaines élections communales auront lieu au printemps 2006. Conformément à la convention de fusion, les cercles électoraux sont maintenus pour cette élection. Chaque secteur étant ainsi amené à repourvoir le nombre de sièges prévus dans ledit document. Pour mémoire : Praroman 3, Bonnefontaine 2, Essert 1, Montévraz 1, Oberried 1 et Zénauva 1.

Le délai pour le dépôt des listes électorales est fixé au 23 janvier 2006 à midi à l'administration communale. Le premier tour aura lieu le 5 mars 2006 selon le principe de la majorité absolue, les élections tacites n'étant plus admises. En cas de nécessité, le deuxième tour est fixé au 26 mars 2006.

Des candidats sont particulièrement recherchés pour les secteurs de Zénauva et de Bonnefontaine puisque trois conseillers ont d'ores et déjà fait part de leur décision de ne pas se représenter. Il s'agit de MM. Gilbert Müller, Roger Cotting et Thierry Ackermann. D'autres personnes vont encore être amenées à se prononcer dans les prochaines semaines.

Tractanda No 7- Divers

M. Christian Francey relève le fait que l'on a beaucoup entendu parler d'études ce soir. Il remercie le conseil pour le goudronnage de la route du quartier des Marais qui a été réalisé à entière satisfaction et il souhaite à tout le monde un Joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année.

Applaudissements

M. Fernand Brodard demande à ce que l'on procède, pour des raisons de sécurité, au retrait des bacs à fleurs situés le long de la route à l'école de Zénauva.

M. le Syndic indique que l'on prend note de la remarque qui sera intégrée dans le cadre de l'étude de la sécurité routière.

Mme Huguette Piantini souhaite que les procès-verbaux des assemblées communales soient en consultation sur le site internet de la commune.

M. le Syndic indique qu'ils seront mis dorénavant sur le site.

Mme Huguette Piantini indique que la semaine dernière il y a eu une publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg concernant le stand de tir. N'ayant pas eu le temps de venir consulter le dossier au bureau communal, elle demande de quoi il s'agit ?

M. le Syndic indique qu'un article est également paru dans le journal "La Liberté" relatant la décision du canton d'augmenter le nombre de demi-jours de tir à 18.

M. Georges Brühlart demande, qu'à l'avenir, les coupures d'eau soient annoncées. Il rencontre chaque fois des problèmes de pression, en l'occurrence cette situation perdue à la suite de la dernière coupure.

M. le Syndic prend bonne note de la remarque. Effectivement il y a eu dernièrement une coupure d'eau sur le secteur de Bonnefontaine. Des travaux ont été effectués. Ces derniers devaient être anodins, mais une coupure a été nécessaire à la suite de quelques soucis.

M. Patrick Cotting trouve que de faire des sentiers pédestres est une bonne chose mais il y aurait lieu de rappeler aux propriétaires de chiens les lois cantonales, à savoir de tenir leur animal en laisse et de ramasser les crottes. Il rappelle que les terrains agricoles ne sont pas des toilettes pour chiens.

M. le Syndic le remercie de son intervention et informe qu'un avant-projet de loi cantonale sur les chiens est actuellement en consultation. Le Grand conseil sera donc amené prochainement à légiférer sur ce sujet.

M. Richard demande aux fumeurs de cigarettes de ne pas jeter leurs paquets de cigarettes sur la route.

M. le Syndic prend note de la remarque et ironise en disant que ce n'est pas une bonne soirée pour les propriétaires de chevaux et de chiens et les fumeurs.

M. Henri Cotting - surveillant de la déchetterie - regrette que l'information mentionnée dans une de ses lettres n'a pas été publiée - et communique à l'assemblée que la déchetterie sera ouverte, dorénavant, avant 09h00 le samedi matin mais fermée également avant 12h00. Cela veut dire ouverture à 08h45 et fermeture à 11h45. La raison de sa décision : les gens viennent trop tard. Pour le mercredi, c'est la même chose : ouverture à 16h45 et fermeture à 18h45. Merci.

M. le Syndic prend note des souhaits exprimés par M. Cotting. Il invite chaque citoyen à respecter la tâche du surveillant de la déchetterie qui n'est pas des plus faciles. Il le remercie pour tout le travail accompli tout au long de l'année.

La parole n'étant plus demandée, **M. Thierry Ackermann** remercie :

- Le tenancier M. André Brodard pour la mise à disposition de la salle
- M. Jean-Paul Bernard pour l'enregistrement et la sonorisation
- le personnel communal pour la mise en place de la salle et le service du micro
- toutes les personnes qui oeuvrent, parfois dans l'ombre, pour le bon fonctionnement de notre commune,
- les citoyennes et citoyens qui se sont déplacés ce soir pour cette assemblée.

M. le Syndic lève la séance à 22h05 et invite chacune et chacun à partager le verre de l'amitié.

Applaudissements.

COMMUNE LE MOURET

La secrétaire :

Le Syndic :

Chantal Caputo

Thierry Ackermann

<u>Annexes :</u>	No 1	convocation
	No 2	explications divers postes budget de fonctionnement
	No 3	raisons du retrait du point 2.2.9 - aménagements du cimetière de Praroman
	No 4	répartition des investissements
	No 5	administration - achat équipements
	No 6	crédit d'étude sur l'organisation des écoles
	No 7	réalisation de sentiers pédestres marquant la fusion

Le Mouret - assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2005

- No 8 acquisition de terrain pour parcage centre sportif
- No 9 crédit étude état du réseau routier
- No 10 couche d'usure quartier Pra-Mathaux Montévraz
- No 11 crédit étude sécurité routière
- No 12 construction abri bus Praroman
- No 13 crédit étude endiguement Nesslera et ses affluents
- No 14 aménagements des places de jeux
- No 15 récapitulatif des investissements 2006
- No 16 rapport de la commission financière
- No 17 information sur l'étude de faisabilité de l'extension du centre sportif
- No 18 droit de cité communal à M. Casimiro Dos Santos
- No 19 promotions civiques
- No 20 aula.com - présentation salle et programme

Le Mouret, le 3 janvier 2006/cc